PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Commune de BUSSEOL

Echelle : 1:3400

Version arrêtée du 31 août 2023

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ Clermont clé sud

CITADIA EVEN CONSEIL

Limite du zonage du PLUi

- A : Zone agricole
- Ap : Zone agricole protégée
- N : Zone naturelle générale
- Np : Zone naturelle protégée
- Njf : Zone naturelle à vocation de jardins potagers et/ou d'agréments
- 1 AUG : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- UCb : Zone urbaine de centre bourg, hauteur de 9m
- UE : Zone d'équipement
- UGb6 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 20% d'emprise au sol max
- UGb7 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 10% d'emprise au sol max

Inscriptions graphiques

- Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Patrimoine végétal et paysagé

- Zones humides avérées - CEN, Département, SAGE et inventaire
- Espace boisé classé
- Bois, Bosquets
- Pelouses sèches (source : CEN)
- Patrimoine végétal et paysagé
- Zone non aedificandi
- ER Equipements/aménagements
- ER Mixité sociale
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Périmètre de hameau
- Vergers
- Terres d'intérêt Viticoles
- Périmètre d'implantation
- Bande tampon 300m - Loi Montagne
- Linéaire commercial
- Haies à préserver ou à créer
- Recul obligatoire de 5m par rapport aux voies et aux emprises publiques
- Arbre remarquable
- Patrimoine local
- Fôret sous regime forestier

Patrimoine :

- Monuments historiques
- AC1 - Périmètre de protection des monuments historiques
- AC2 - Sites classés et inscrits
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- Site Unesco Chaine des Puys et Faille de Limagne
- Zone Tampon Site Unesco

Etude ruissellement

- Zones à risques crues torrentielles et coulées de boues

Gabarit :

- Bâtiments remarkables
- Bâtiments
- Bâtiments agricoles
- Parcelles cadastres
- Terrains de sport
- Cimetières
- Cotes d'après nous de la BD Topo
- Surfaces en eau

Zonages réglementaires des plans de prévention des risques :

- Interdiction
- Prescription

PPR	Zones de prescription	Zones d'interdiction
PPRI Bassin de l'Auzon	ZBPa, ZBPb	ZRP, ZRC
PPRI Bassin de la Veyre	O1, O2, R', R'2	R'3, R'3+
PPRI Val d'Allier Clermontois	O	Ru, Rd, B
PPRI Val d'Allier Issolien		
PPRI Agglomération clermontoise	O, O'	Rfu, Ru, Vd, V

Liste des emplacements réservés

Numéro	Libellé	Surface en m2	Bénéficiaire
15	ER - Abris bus et aire de stationnement	137	la commune
16	ER - Cheminement à prévoir	23	la commune
17	ER - Bassin d'orage à prévoir	2028	la commune
18	ER - Cheminement doux autour du château	3730	la commune
285	ER - Fossé à prévoir	129	la commune
290	ER - Aménagement d'une noue paysagère à vocation hydraulique	720	la commune

Liste du patrimoine

Numéro	Type de patrimoine	Libellé
9	Patrimoine local	Château féodal
10	Patrimoine local	Croix
11	Patrimoine local	Croix
12	Patrimoine local	Croix
13	Patrimoine local	Croix
14	Patrimoine local	Croix
15	Patrimoine local	Croix du Teil
16	Patrimoine local	Domaine de Calais
17	Patrimoine local	Eglise
18	Patrimoine local	Fontaine
19	Patrimoine local	Lavoir
20	Patrimoine local	Maison bourgeacise Cholet
21	Patrimoine local	Maison bourgeoise

Liste des bâtiments en changement de destination

N

0 250 500 m

Sources : IGN, Even, Citadia, EDIGEO Janv 2020

Le Quaire
Combassat
Le Montel
Les Rodeyrias
La Vôtural
Chemin des Combes
1 AUG
Les Montagnes
Calais
A
Ap
N
Np
UGb6
UCb
UE
Njf